



C A B O U R G

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

POS initial **approuvé le** **08.12/1975**

RÉVISION N° 1 approuvée le 04.11/1988

RÉVISION N° 2 approuvée le 28.03/1991

RÉVISION N° 3 approuvée le 27.08/1992

RÉVISION N° 4 approuvée le 20.11/1998

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22.02/2008

Modification n° 1 27.11/2009

Modification n° 2 01.09/2011

Modification n° 3 05.05/2017

Mise à jour 18.02/2019

Modification n° 4 17.12/2018

PLU - Modification n°5 ENQUÊTE PUBLIQUE

vu pour être annexé à
l'arrêté du maire

en date du :

LE MAIRE
Monsieur Tristan DUVAL

Plan Local d'Urbanisme - Modification n°5

ENQUÊTE PUBLIQUE

vu pour être annexé à

LE MAIRE

l'arrêté du maire en date du :

LISTE DES PIÈCES :

- 1 RAPPORT DE PRÉSENTATION
- 1b RAPPORT DE PRÉSENTATION de la Modification n°1
- 1c RAPPORT DE PRÉSENTATION de la Modification n°2
- 1d RAPPORT DE PRÉSENTATION de la Modification n°3
- 1e RAPPORT DE PRÉSENTATION de la Modification n°4
- 1f RAPPORT DE PRÉSENTATION de la Modification n°5**

- 2a PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ORIENTATIONS GÉNÉRALES
- 2b ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT**
- 3a RÈGLEMENT**

- 3b RÈGLEMENT GRAPHIQUE** éch. 1/ 5 000

- 4a ANNEXES DOCUMENTAIRES
 - 4-1 SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
 - 4-2 AUTRES ANNEXES DOCUMENTAIRES

- 4b ANNEXES DOCUMENTAIRES éch. 1/ 5 000

- PLANS TECHNIQUES :
- 4c RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- 4d RÉSEAUX EAUX USÉES - EAUX PLUVIALES-UNITAIRE
- 4e PLAN ÉLECTRICITÉ

source : plan SETDN / VÉOLIA Eau / CCED

source : plan SETDN / VÉOLIA Eau / CCED

source > E.D.F Centre du Calvados



C A B O U R G
département du Calvados

Plan Local d'Urbanisme MODIFICATION N°5

MISE A JOUR DE VOTRE DOSSIER :

**LES PIÈCES CI-APRÈS S'AJOUTENT ou ANNULENT ET REMPLACENT
LES PIÈCES DE VOTRE DOSSIER DE P.L.U.**

- la pièce **1f** - **RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA MODIFICATION N°5** :
cette pièce s'ajoute aux rapports de présentation précédents

- la pièce **2b** - **Orientations d'Aménagement et de Programmation** :
cette pièce s'ajoute à la précédente

- la pièce **3a** - **RÈGLEMENT** :
cette pièce annule et remplace le règlement précédent

- le plan **3b** - **RÈGLEMENT GRAPHIQUE** :
ce plan annule et remplace le plan précédent

LES AUTRES PIÈCES DE VOTRE DOSSIER DE P.L.U. RESTENT INCHANGÉES